

Installation du Comité Syndical Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse

Réunion du 02/06/2026

Compte Rendu

Date : Mardi 02 juin 2026, 18h30.

Lieu : Salle des Fêtes 41 190 HERBAULT

Objet : Installation du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse.

Mrs Didier MOËLO (pouvoir de Mme LHERITIER), François OURY, M. Lionel RANVAL, Marc BOUVET, Alban LI-WOUNG-KI, Bertrand LANOISELÉE (pouvoir de Serge BONNIGAL), Pascal CONZETT, Christian PALCOWSKI, Antoine BECK, Gérard HERSANT, Pierre BOUQUIN, Patrice JOBARD, Fabien FLORENCE, Alain BESNARD, Didier THEVENOT, Denis LEMEASLE, Mathieu MARQUAILLE, Thierry MOREAU, Olivier LANOUX, Sébastien BONZON, Damien AVRIL, Benoît SIMON, M. Pascal POUSSE, Jérôme HERVET, Emilie TESSIER, Damien BEAUJOUAN, Brigitte PINEAU, Sébastien BRUNET, Philippe DENIAU, Jérôme HUARD, Mathieu FROMET

Etaient excusés :

Mmes Viviane DABIN, Catherine LHERITIER (pouvoir à Dider MOELO), Donfeng COUPEAU, Coralie PELLETIER, Mrs Laurent POULEAU, Denis LAUBERT, Gérald LECLERCQ, Jérôme BRASSEUR, Denis LESIEUR, Serge BONNIGAL (pouvoir à Bertrand LANOISELEE)

Etaient présents sans prendre part au vote :

Mmes Héloïse GORNARD, Christelle TOUZET et M. Valentin BAHÉ du SMB Cisse

Des riverains : M. et Mme Navarre, M. et Mme Bouvet, M. et Mme ROGER, Mrs DARDEAU et BUFFEL.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du bassin de la Cisse s'est réuni le 02 juin 2026, à 18h30, à la Salle des Fêtes d'HERBAULT, pour sa réunion d'installation :

M. Le Président sortant, Jean Louis SLOVAK ouvre la séance. Il remercie l'ensemble des délégués présents et présente l'ordre du jour suivant :

1. Préambule
2. Election du Président
3. Fixation du nombre de Vice-Présidents
4. Election des Vice-Présidents
5. Fixation du nombre de membres du bureau Exécutif
6. Election du bureau Exécutif
7. Règlement Budgétaire et Financier
8. Compte Financier Unique
9. Questions diverses

1 Préambule

Mme GORNARD présente le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse aux nouveaux délégués présents. Elle indique que le Syndicat est issu de la fusion de 5 syndicats rivières en 2012, que la structure est porteuse de projets dans le 41 et 37 et que le SMB Cisse exerce la compétence GEMAPI transférée par ses collectivités adhérentes (Agglopolys, Beauce Val de Loire, Val d'Amboise, Castelrenaudais et Touraine Est Vallées). Elle précise que les travaux et actions s'inscrivent dans l'intérêt général et dans un objectif d'atteinte et/ou de maintien du bon état écologique des masses d'eau défini par la DCE de 2000.

Elle indique que le bassin de la Cisse représente environ 840 km², 90 km de Cisse pour 500 km d'affluents.

Quelques exemples de travaux sont projetés :

- La restauration morphologie, ZH, qualité de l'eau - Cisse et Ruisseau d'Azin.
- La restauration de la Zone Humide des Rinceaux – la Cisse à Molineuf.
- La restauration morphologique – Ruisseau de Mesland.

M. SLOVAK, Président sortant procède à l'appel nominal de tous les délégués titulaires présents soit 24 titulaires et des pouvoirs éventuels soit 2 pouvoirs et constate l'atteinte du quorum est atteint. Il procède également à l'appel nominal de tous les délégués suppléants présents et des pouvoirs éventuels.

M. SLOVAK, Président sortant désigne le doyen d'âge pour prendre la présidence de la séance jusqu'à l'élection du Président, ou de la Présidente, il s'agit de M. Gérard HERSANT.

M. François OURY est désigné secrétaire de séance et Mme Emilie TESSIER et M. Damien BEAUJOUAN sont désignés assesseurs.

M. HERSANT, doyen de la séance, constate les pouvoirs. Deux (2) pouvoirs ont été constatés. Le nombre de titulaires présents est de vingt-quatre (24). **Le quorum est atteint**. La majorité absolue est portée à quatorze (14) voix.

2 Election du Président

M. HERSANT, doyen de la séance, constate les candidatures parvenues au SMB Cisse pour la Présidence du syndicat :

- M. Yannick SEVRÉE, Titulaire pour la Communauté d'Agglomération Agglopolys a présenté sa candidature.

Il appelle ensuite les éventuelles autres candidatures :

- M. François OURY, Titulaire pour la Communauté d'Agglomération Agglopolys présente sa candidature.

M. HERSANT invite les candidats à se présenter devant l'assemblée. Une fois les présentations terminées, M. HERSANT invite les délégués à voter uni nominalement à bulletin secret.

Chaque délégué ayant mis son bulletin dans l'urne, Mme Emilie TESSIER et M. Damien BEAUJOUAN, les assesseurs, procèdent au dépouillement, sous le contrôle de M. HERSANT, doyen de la séance. Vingt-six (26) enveloppes sont comptées dans l'urne. Le résultat du dépouillement est le suivant :

Bulletins	Nombre
M. Yannick SEVRÉE	15
M. François OURY	10
Blanc	1
Nuls	0

M. HERSANT, doyen de la séance, assisté de M. OURY, secrétaire de séance et de Mme TESSIER et M. BEAUJOUAN, assesseurs, constate l'élection, à la majorité absolue, de M. Yannick SEVRÉE à la présidence du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse.

3 Fixation du nombre de Vice-Présidents

M. Yannick SEVRÉE, Président, rappelle que, conformément à l'article 5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-présidents ne peut excéder 20 % de l'effectif total du comité syndical, soit 6 Vice-Présidents. Toutefois, le comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de cette application, sans toutefois excéder 30 % de l'effectif total, soit neuf (9) Vice-Présidents.

Il poursuit en indiquant que préalablement à la tenue du Comité Syndical d'Installation, les propositions de travail de l'exécutif sortant porte sur la création de trois (3) postes de Vice-Présidents.

Enfin, il invite le Comité Syndical à valider le nombre de trois (3) Vice-Présidences pour le SMB Cisse.

Le Conseil Syndical valide :

- Pour : 26 voix.
- Contre : 0 voix.
- Abstentions : 0 voix.

Le nombre de Vice-Présidences est donc porté à trois (3), à l'unanimité par le Conseil Syndical.

4 Election des Vice-Présidents

4.1 1^{ère} Vice-Présidence

M. Yannick SEVRÉE, Président, constate la candidature parvenue au SMB Cisse pour la 1^{ère} Vice-Présidence du syndicat :

- M. Bertrand LANOISELÉE, Titulaire pour la Communauté de Communes Val d'Amboise, a présenté sa candidature.

Il appelle ensuite les éventuelles autres candidatures :

- Aucune autre candidature n'est recensée.

M. Le Président invite le candidat à se présenter devant l'assemblée. Une fois la présentation terminée, il invite les délégués à voter.

Chaque délégué ayant mis son bulletin dans l'urne, Mme TESSIER et M. BEAUJOUAN, assesseurs, procèdent au dépouillement, sous le contrôle de M. Yannick SEVRÉE, Président. Vingt-six (26) enveloppes sont comptées dans l'urne. Le résultat du dépouillement est le suivant :

Bulletins	Nombre
M. Bertrand LANOISELÉE	21
Blanc	3
Nuls	2

M. Yannick SEVRÉE, Président, assisté de M. OURY, secrétaire de séance et de Mme TESSIER et M. BEAUJOUAN, assesseurs, constate l'élection, à la majorité absolue, de Bertrand LANOISELÉE à la 1^{ère} Vice-Présidence du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse.

4.2 2^{ème} Vice-Présidence

M. Yannick SEVRÉE, Président, constate la candidature parvenue au SMB Cisse pour la 2^{ème} Vice-Présidence du syndicat :

- M. Didier MOELO, Titulaire pour la Communauté d'Agglomération Agglopolys, a présenté sa candidature.

Il appelle ensuite les éventuelles autres candidatures :

- M. François OURY, Titulaire pour la Communauté d'Agglomération Agglopolys, présente sa candidature.

M. Le Président invite les candidats à se présenter devant l'assemblée. Une fois les présentations terminées, il invite les délégués à voter.

Chaque délégué ayant mis son bulletin dans l'urne, Mme TESSIER et M. BEAUJOUAN, assesseurs, procèdent au dépouillement, sous le contrôle de M. Yannick SEVRÉE, Président. Vingt-six (26) enveloppes sont comptées dans l'urne. Le résultat du dépouillement est le suivant :

Bulletins	Nombre
M. Didier MOELO	12
M. François OURY	14
Blanc	0
Nuls	0

M. Yannick SEVRÉE, Président, assisté de M. OURY, secrétaire de séance et de Mme TESSIER et M. BEAUJOUAN, assesseurs, constate l'élection, à la majorité absolue, de François OURY à la 2^{ème} Vice-Présidence du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse.

4.3 3^{ème} Vice-Présidence

M. Yannick SEVRÉE, Président, constate la candidature parvenue au SMB Cisse pour la 3^{ème} Vice-Présidence du syndicat :

- M. Olivier LANOUX, Titulaire pour la Communauté de Communes Beauce Val de Loire, a présenté sa candidature.

Il appelle ensuite les éventuelles autres candidatures :

- Aucune autre candidature n'est recensée.

M. Le Président invite le candidat à se présenter devant l'assemblée. Une fois la présentation terminée, il invite les délégués à voter.

Chaque délégué ayant mis son bulletin dans l'urne, Mme TESSIER et M. BEAUJOUAN, assesseurs, procèdent au dépouillement, sous le contrôle de M. Yannick SEVREE, Président. Vingt-six (26) enveloppes sont comptées dans l'urne. Le résultat du dépouillement est le suivant :

Bulletins	Nombre
M. Olivier LANOUX	21
Blanc	5
Nuls	0

M. Yannick SEVRÉE, Président, assisté de M. OURY, secrétaire de séance et de Mme TESSIER et M. BEAUJOUAN, assesseurs, constate l'élection, à la majorité absolue, de Olivier LANOUX à la 3^{ème} Vice-Présidence du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse.

Au terme des scrutins, par décision à la majorité absolue des délégués du syndicat, sont donc installés en qualité de Vice-Présidents :

Vice-Présidents	Elus
Premier Vice-Président	M. Bertrand LANOISELÉE
Deuxième Vice-Président	M. François OURY
Troisième Vice-Président	M. Olivier LANOUX

5 Fixation du nombre de membres du Bureau Exécutif

M. Yannick SEVRÉE, Président, rappelle que, l'article L5211-10 du CGCT stipule que le Bureau de l'Etablissement Public de Coopération intercommunale est composé du Président, des Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Ainsi, de facto le bureau est composé au minimum de quatre (4) membres le Président et les trois Vice-Présidents. Il est proposé un bureau représentant environ 1/3 du CS sans excéder la moitié du Conseil Syndical, en répartissant le nombre de membres du Bureau par EPCI en se basant sur la répartition des cotisations soit :

EPCI	Cotisations 2026	Répartition proposée
Agglopolys	97 585,73 €	5
Beauce Val de Loire	20 709,81 €	2
Val d'Amboise	36 654,21 €	3
Touraine Est Vallées	8 777,07 €	1
Castelrenaudais	5 882,22 €	1
	169 609,04 €	12

M. Yannick SEVRÉE, Président, propose au Comité Syndical de conserver cette répartition et l'invite donc à valider le **nombre de membres du Bureau Exécutif total à douze (12)**, soit à **élire huit (8) membres** en plus du Président et des Vice-Présidents. Le Conseil Syndical valide :

- Pour : 26 voix.
- Contre : 0 voix.
- Abstentions : 0 voix.

Le nombre de membres du Bureau Exécutif est donc porté à douze (12), à l'unanimité par le Conseil Syndical.

6 Election des membres du Bureau Exécutif

Pour l'élection des membres du bureau, afin de conserver la répartition précédemment validée, il est proposé au Comité Syndical de procéder par EPCI. Le Comité Syndical valide cette proposition.

Pour la CA Agglopolys, M. Yannick SEVRÉE, Président, rappelle que le nombre de représentants a été fixé précédemment à cinq (5). Lui-même, en tant que Président, et M. OURY en tant que 1^{er} Vice-Président, faisant partie de facto du Bureau Exécutif, il reste à élire trois (3) membres pour représenter la CA Agglopolys.

M. SEVRÉE, Président constate les candidatures parvenues au SMB Cisse et appelle les éventuelles autres candidatures. Ainsi, présentent leur candidature :

- M Lionel RANVAL
- Mme Catherine LHERITIER
- M. Mathieu MARQUAILLE

Pour la CdC Beauce Val de Loire, M. Yannick SEVRÉE, Président, rappelle que le nombre de représentants a été fixé précédemment à deux (2). M. LANOUX, en tant que 3^{ème} Vice-Président, faisant partie de facto du Bureau Exécutif, il reste à élire un (1) membre pour représenter la CdC Beauce Val de Loire.

M. Yannick SEVREE, Président constate la candidature parvenue au SMB Cisse et appelle les éventuelles autres candidatures. Ainsi, présente sa candidature :

- M. Marc BOUVET

Pour la CdC du Castelnaudais, M. Yannick SEVRÉE, Président, rappelle que le nombre de représentants a été fixé précédemment à un (1). Il reste à élire un (1) membre pour représenter la CdC du Castelnaudais.

M. Yannick SEVREE, Président constate la candidature parvenue au SMB Cisse et appelle les éventuelles candidatures. Ainsi, présente sa candidature :

- M. Alban LI-WOUNG-KI.

Pour la CdC Touraine Est Vallées, M. Yannick SEVRÉE, Président, rappelle que le nombre de représentants a été fixé précédemment à un (1). Il reste à élire un (1) membre pour représenter la CdC Touraine Est Vallées.

M. Yannick SEVRÉE, Président, constate la candidature parvenue au SMB Cisse et appelle les éventuelles autres candidatures. Ainsi, présentent leur candidature :

- M. Sébastien BONZON

Pour la CdC Val d'Amboise, M. Yannick SEVRÉE, Président, rappelle que le nombre de représentants a été fixé précédemment à trois (3). M. LANOISELÉE, en tant que 2^{ème} vice-président, faisant partie de facto du Bureau Exécutif, il reste à élire deux (2) membres pour représenter la CdC Val d'Amboise.

M. Yannick SEVRÉE, Président, constate les candidatures parvenues au SMB Cisse et appelle les éventuelles autres candidatures. Ainsi, présentent leur candidature :

- M. Damien AVRIL
- M. Serge BONNIGAL
- M. Benoît SIMON

Un départage doit se faire afin de présenter 2 candidatures pour la CdC Val d'Amboise. L'assemblée valide cette proposition. M. le Président invite les délégués à voter pour ce départage. Les résultats du vote sont les suivants :

- M. Damien AVRIL obtient 16 voix
- M. Serge BONNIGAL obtient 13 voix
- M. Benoît SIMON obtient 16 voix

Les candidatures de M. AVRIL et M. SIMON sont donc retenues après départage.

Ainsi les délégués proposés au vote pour l'élection des membres du bureau sont les suivants :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• M. Lionel RANVAL (Agglopolys)• Mme Catherine LHERITIER (Agglopolys)• M. Matthieu MARQUAILLE (Agglopolys)• M. Marc BOUVET (Agglopolys) | <ul style="list-style-type: none">• M. Alban LI-WOUNG-KI (Castelrenaudais)• M. Sébastien BONZON (Touraine Est Vallées)• M. Damien AVRIL (Val d'Amboise)• M. Benoît SIMON (Val d'Amboise) |
|--|---|

Par scrutin et à la majorité absolue des délégués du syndicat, le Bureau exécutif est installé en suivant :

EPCI	Représentant
CA Agglopolys	M. Yannick SEVRÉE
	M. François OURY
	M. Lionel RANVAL
	Mme Catherine LHERITIER
	M. Matthieu MARQUAILLE
CdC Beauce Val de Loire	M. Olivier LANOUX
	M. Marc BOUVET
CdC du Castelrenaudais	M. Alban LI-WOUNG-KI
CdC Touraine Est-Vallées	M. Sébastien BONZON
CdC Val d'Amboise	M. Bertrand LANOISELÉE
	M. Damien AVRIL
	M. Benoît SIMON
Total	12

7 Règlement budgétaire et financier

Considérant que l'élection du nouveau Président et l'installation de la nouvelle gouvernance impliquent une mise en cohérence des outils de gestion financière avec les nouvelles orientations politiques et stratégiques de la structure ;

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier constitue le cadre de référence de la gestion pluriannuelle et quotidienne des crédits de l'établissement, garantissant la transparence, la sécurité juridique et la performance de la gestion publique locale ;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter les modalités pratiques d'exécution du budget, notamment les règles relatives aux virements de crédits de chapitre à chapitre (fongibilité), ainsi qu'aux procédures d'engagement des dépenses.

M. SEVRÉE, Président, invite les membres du CS à valider le RBF.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- ✓ **Valide** le Règlement Budgétaire et Financier révisé du Syndicat applicable à/c du 02/06/2026.

8 Compte Financier Unique

Le Président rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais définitivement au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public.

Après avoir vérifié la stricte concordance des écritures, le Président présente les résultats financiers de l'exercice 2025 (cf CFU 2025 détaillé en annexe) :

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025 (titre effectué au compte 1068 en 2025)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	RESULTAT NET CUMULE DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
INVESTISSEMENT	-15 262,14 €		20 264,76 €	5 002,62 €		0,00 €	5 002,62 €
FONCTIONNEMENT	359 306,69 €	15 262,14 €	-90 520,22 €	253 524,33 €			253 524,33 €
TOTAL	344 044,55 €	15 262,14 €	-70 255,46 €	258 526,95 €	0,00 €	0,00 €	258 526,95 €

Pour l'approbation du CFU, le comité syndical est placé sous la présidence de M. Bertrand LANOISELÉE.

Sur proposition de M. Bertrand LANOISELÉE, 1^{er} vice-président, le Conseil Syndical à l'unanimité :

✓ **Adopte** le Compte Financier Unique, s'établissant à :

- Un résultat courant négatif de 90 520,22 € en section de fonctionnement
- Un résultat courant positif de 20 264,76 € en section d'investissement
- Un résultat cumulé positif de 253 524,33 € en section de fonctionnement
- Un résultat cumulé positif de 5 002,62 € en section d'investissement

9 Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, M. SEVRÉE, Président, remercie l'ensemble des délégués présents pour leur venue et participation à cette première réunion du Comité Syndical, et clos la séance, à 22h.